



*Office of the Provincial Advocate
for Children and Youth*

*Bureau de l'intervenant provincial
en faveur des enfants et des jeunes*

Déclaration de réconciliation (3 juin 2015)

Nous sommes à quelques jours de la publication du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. Les réalités de la vérité et de la réconciliation entreprennent la partie la plus difficile de leur cheminement : du cœur et de la mémoire des survivants aux mains du juge Sinclair et de la Commission, et maintenant vers le cœur, l'esprit et la conscience de ce pays.

L'histoire et l'héritage des pensionnats indiens demeurent très présents dans l'esprit des survivants et des descendants des quelque 150 000 enfants qui ont fréquenté l'un des 139 pensionnats financés par le gouvernement fédéral et en grande partie administrés par des communautés religieuses du Canada. Ils sont bien présents également dans la mémoire collective des générations actuelles et futures d'enfants des Premières Nations, des communautés autochtones, inuites et métisses, de leurs petits-enfants et de leurs arrière-petits-enfants. Nous tous, Canadiens, devons travailler ensemble pour paver la voie à la guérison et à la réconciliation. Ce travail doit être fondé sur les possibilités offertes aux enfants et aux jeunes de ce pays à agir comme les porte-parole convaincants de la vision et du travail liés au souvenir et à la réconciliation, aujourd'hui et pour les sept prochaines générations.

En Ontario, nous devons nous livrer collectivement à un examen critique de la façon dont nos systèmes actuels alimentent l'assimilation. C'est ici que nous devons créer de nouvelles possibilités afin de mobiliser les processus de réconciliation et de divulgation des faits.

Même si elle est fondée sur le passé et sur le présent, la réconciliation est étroitement liée à un avenir où l'on se souvient non seulement de la survie des enfants et des jeunes qui ont été placés dans les pensionnats indiens, mais également à un avenir qui démontre aux générations actuelles et futures d'Autochtones, d'Inuits et de Métis que nous ne permettrons jamais plus que des enfants soient arrachés à leurs familles, à leur communauté et à leur nation, et dépossédés de leur culture, de leur langue et de leurs croyances spirituelles.

Le Bureau de l'intervenant provincial de l'Ontario en faveur des enfants et des jeunes énonce cette déclaration d'engagement à jouer activement son rôle de leader dans le processus de divulgation des faits. Nous nous engageons à collaborer avec les enfants et jeunes autochtones, métis et inuits de l'Ontario et à agir en leur nom. Le Bureau déploiera toujours tous les efforts possibles pour que notre province s'engage activement dans un processus de guérison dans l'optique de la vision de réconciliation mise de l'avant par la Commission de vérité et de réconciliation du Canada. Cette vision doit être le reflet de l'expérience des survivants des pensionnats indiens et faire en sorte que leurs plaies soient pansées et, chaque fois que possible, remplacées par l'espoir, les possibilités et la guérison des générations actuelles d'enfants et de jeunes qui vivent aujourd'hui sur l'île de la Tortue.

-30-